

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GAT ASSURANCES

Société Anonyme au Capital Social : 45.000.000 Dinars

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0000673N

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 19/04/2021 à 10h00 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2020
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2020
5. Affectation du résultat de l'exercice 2020
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Nomination des membres du Conseil d'Administration 2021-2022-2023
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars
Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
IU : 0000673N

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19/04/2021 A 10h00

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2020, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2020, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2020 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées et prend acte des conventions réglementées qui sont antérieurement approuvées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'affecter la prime d'émission, soit 4 400 000 dinars au résultat reporté. Ainsi, la prime d'émission est réduite à 0 dinars et le report à nouveau s'élève à 4 424 892,898 dinars.

Résultats reportés	24 892,898
Prime d'émission (PE)	4 400 000,000
Nouveau résultats reportés après affectation PE	4 424 892,898

Sur cette base, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 bénéficiaire qui s'élève à 15 578 793,649 dinars comme suit :

Résultat net bénéficiaire 2020	15 578 793,649
Résultats reportés	4 424 892,898
Total	20 003 686,547
Réserves de réinvestissement 2020	7 500 000,000
Réserves légales 5%	981 035,995
Fonds Social	200 000,000
Reliquat	11 322 650,552
Dividendes	9 225 000,000
Résultat reportés	2 097 650,552

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 2,050 dinars par action et ce à partir du 16/07/2021 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2021 la somme totale de 48 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2021 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de tous les Administrateurs au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES, prend fin au terme de l'exercice 2020 et désigne les Administrateurs suivants :

..... pour une période de trois années (2021-2022-2023) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés